

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 10 juillet 2020

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 9 juillet 2020 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **14**

Votants **14**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

Date d'affichage du procès-verbal : 13 juillet 2020

L'an DEUX MIL VINGT, le neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : **MM. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - Mireille VIGNARD**

Absent excusé : **MM. William ROUX**

Secrétaire de séance : **MME Cécile RAFFIN**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance :

➤ constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Madame Cécile RAFFIN**,

➤ propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative :

❖ Bibliothèque : Avenant pour tous les lots de prolongation de délais

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 11 juin 2020 :

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 11 juin 2020.

2. Désignation des commissions communales et des membres :

Le maire expose qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de constituer les commissions communales. Ces commissions sont regroupées en domaines d'activité spécifiques, chacune de ces commissions ayant deux adjoints comme responsables.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les responsables des commissions ainsi que leurs membres :

La commission travaux qui regrouperait les thématiques de l'urbanisme, la voirie, les bâtiments et le cimetière :

Messieurs Michel GRANDOUILLER et François COAT

Membres : Madame Rachel BELLIER BRESSON, Messieurs Michel DOBEL, Daniel MANSON, Rainier MOUTOT et William ROUX.

La commission environnement qui regrouperait les thématiques de l'agriculture, le fleurissement, l'ambroisie, l'eau potable et pluviale, l'assainissement, l'éclairage public :

Messieurs Michel GRANDOUILLER et Philippe DOUVRE

Membres : Madame Hélène BARBIER, Messieurs Alexandre BERGER, Michel DOBEL.

La commission culture qui regrouperait les thématiques de la petite enfance-l'ALSH, la bibliothèque, l'école, la garderie-cantine, le social :

Madame Mireille VIGNARD et Monsieur Philippe DOUVRE

Membres : Mesdames Sandrine BADON, Hélène BARBIER, Rachel BELLIER BRESSON, Cécile RAFFIN, Monsieur Rainier MOUTOT

La commission communication qui regrouperait les thématiques des archives, l'animation, le bulletin municipal, les réunions publiques

Madame Mireille VIGNARD et Monsieur François COAT

Membres : Madame Stéphanie MOULIN

Adopté : Une délibération sera prise

3. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Monsieur François BELLIER, Maire, rappelle qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Sont candidats au poste de titulaire:

Monsieur Michel GRANDOUILLER

Monsieur François COAT

Monsieur Michel DOBEL

Sont candidats au poste de suppléant:

Madame Mireille VIGNARD

Madame Rachel BELLIER BRESSON

Monsieur Daniel MANSON

Le conseil municipal, à l'unanimité, proclame les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres les personnes comme indiquées ci-dessus.

Adopté : Une délibération sera prise

4. Désignation de délégués aux divers organismes :

Monsieur le Maire fait part qu'il convient, compte tenu, du renouvellement des assemblées délibérantes de désigner des délégués aux divers organismes dont la commune est membre ; sont désignés :

- Au Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Madame Hélène BARBIER
- Au Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) : Messieurs Alexandre BERGER et Michel GRANDOUILLER
- Au Comité Syndical d'Énergie (SDED) : Messieurs François BELLIER et Michel DOBEL
- Aux Communes Forestières : Messieurs François BELLIER et Philippe DOUVRE
- Au Syndicat A.G.E.D.I : Monsieur François COAT
- A la défense : Monsieur Rainier MOUTOT
- Ambroisie : Madame Hélène BARBIER et Monsieur François BELLIER
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) : Messieurs Alexandre BERGER et Philippe DOUVRE

Adopté : Les diverses délibérations seront prises

5. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

A la suite des récentes élections municipales, il convient de procéder à une nouvelle constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal établit une liste de 24 contribuables pour proposition aux Services Fiscaux.

Adopté : Une délibération sera prise

6. Accueil de Loisirs de la RAYE :

➤ Poste : Directeur :

Monsieur le maire rappelle la création de l'emploi permanent du poste de directeur pour la continuité du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la diffusion de celui-ci sur les sites « Emploi Territorial » et « Pole Emploi ».

Onze candidats ont postulé. Les candidatures ont été examinées et analysées. La sélection s'est faite sur dossier d'après les compétences, expériences et capacités présentées. Il en résulte que la candidature de Monsieur Quentin BERGERON a été retenue.

➤ Emploi saisonnier :

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir les moyens humains nécessaires au fonctionnement du Centre de Loisirs pour la saison estivale 2020. Il propose de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 35 heures dans les conditions prévues à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984;

Adopté : Une délibération sera prise

7. Bibliothèque :

➤ Situation des travaux :

Travaux intérieurs terminés. Les aménagements des abords commencent à partir du 13 juillet 2020. La réfection de la cour de l'école se fera après l'accord sur l'avenant présenté ci-après.

➤ Avenant n° 2 pour le lot 1 Gros œuvre (travaux pour la réfection de la cour de l'école) :

Monsieur le Maire souligne la nécessité de passer un avenant n° 2 pour le lot 1 gros œuvre rendu nécessaire suite à une sujétion technique, pour la bonne exécution des travaux et la bonne finition du projet, concernant plus précisément le réaménagement du sentier vers le bassin et la réfection totale de la cour de l'école.

Considérant que l'avenant n° 2 au marché de travaux représente une plus-value de 16 122.58 € HT, soit au final un nouveau montant 155 697.46 € HT / 186 824.95 € TTC pour le lot n°01, le Conseil Municipal décide d'accepter cet avenant et autoriser monsieur le Maire à le signer.

Adopté : Une délibération sera prise.

➤ Avenants pour tous les lots de prolongation de délais :

Monsieur le Maire précise aux membres de l'assemblée que des avenants pour tous les lots relatifs à une prolongation de délais de deux mois supplémentaires, soit au 31 juillet 2020, sont rendus nécessaires en raison de divers aléas de chantier (reprise malfaçons sur la chape + délai de séchage d'un mois, ralentissement du rythme du chantier causé par le COVID 19).

Adopté : Une délibération sera prise.

8. Questions diverses :

➤ Point « commissions » :

❖ **Culture :** Rencontre avec le personnel communal de l'école qui a permis de faire le point sur les besoins. Mise en place de rencontres trimestrielles avec le personnel communal et proposer une rencontre entre élus responsables des écoles du RPI.

❖ **Environnement :** Visite des châteaux d'eau, des stations d'épuration et du captage.

❖ **Communication :** une info régulière aux conseillers, notamment au niveau de l'état civil, infos communales trimestrielles.

➤ **Vacances :** planning des vacances réalisé.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 2 septembre 2020 à 20h30

Fin de séance à 22h25